



**ANNONCE DU CONCOURS D'ACCES AUX ETABLISSEMENTS
DE FORMATION HÔTELIÈRE ET TOURISTIQUE
2021-2022**

Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale, organise le concours d'accès aux Etablissements de Formation Hôtelière et Touristique relevant du Département du Tourisme, au titre de l'année formative 2021-2022, et ce du **26 au 29 juillet 2021**. Les dates de déroulement du concours seront communiquées aux candidats retenus par convocation.

A/Niveau Technicien

Etablissement	Filières	Conditions d'accès
Institut Spécialisé de Technologie Appliquée Hôtelière et Touristique d'Ouarzazate	- Cuisine - Restaurant	<ul style="list-style-type: none">Justifier d'au moins de la 2^{ème} année du baccalauréat accomplie, ou du diplôme de qualification professionnelle en hôtellerie.Être âgé de moins de 30 ans (*) à la date de début de la formation.

B /Niveau Qualification

Etablissement	Filières	Conditions d'accès
Centre de Qualification Professionnelle Hôtelière et Touristique de Touarga	- Restauration Traditionnelle	<ul style="list-style-type: none">Justifier d'au moins de la 3^{ème} année de l'enseignement secondaire collégiale accomplie, ou du diplôme de spécialisation en hôtellerie.Être âgé de moins de 30 ans (*) à la date de début de la formation.

Dossier de candidature

- 01 demande manuscrite comportant l'adresse électronique et le numéro de téléphone du candidat;
- 01 extrait d'acte de naissance ou 01 photocopie légalisée de la CNIE;
- 01 attestation de scolarité (originale, délivrée par le secteur public ou légalisée par la Délégation du Ministère de l'Education Nationale, délivrée par le secteur privé);
- 02 photos d'identité ;
- 02 enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

